

-Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h50-8h50 et 16h00-19h00,  
-Mercredi : 7h50-8h50 et 13h00-17h30.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Ces nouveaux aménagements seront donc mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2024 à titre expérimental durant le premier trimestre.

#### **Questions diverses :**

**-Baux locatifs** : M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les baux de locations des appartements communaux comporteront désormais les frais fonciers et de chauffage (lors de chauffage collectif) au prorata de la surface louée, les consommations d'eau (avec relevé semestriel).

**-Information Préfecture de Région** : M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture de Région spécifiant l'interdiction formelle de brûler les déchets à l'air libre sous peine d'une amende de 750 euros.